

COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

(Secrétariat de l'ICCAT)

Processus de Kobe

M. Stefaan Depypere (UE), premier Vice-Président de l'ICCAT, préside le Comité directeur de Kobe depuis le début de l'année 2017.

En 2017, le Secrétariat de l'ICCAT a également assuré la direction du Groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières qui s'est réuni pour la première fois à Madrid du 19 au 21 avril 2017. Un groupe de travail technique a été accueilli par la IATTC à San Diego du 8 au 10 mai 2019.

Le Secrétariat de l'ICCAT organise actuellement, en collaboration directe avec les autres Secrétariats des ORGP-t, une réunion conjointe des ORGP-t sur les prises accidentelles, principalement axée sur les requins, à laquelle participeront toutes les ORGP-t. Cette réunion aura lieu à Porto (Portugal) du 16 au 18 décembre 2019.

CITES

En 2018, des contacts ont été établis avec la CITES, conformément à la recommandation émanant du groupe d'espèces sur les requins du SCRS conseillant au secrétariat de l'ICCAT de demander officiellement à la CITES de faciliter l'échantillonnage des espèces inscrites aux annexes de la CITES aux fins de la recherche scientifique menée sous l'égide des programmes de recherche de l'ICCAT. Le secrétariat a convenu qu'il établirait des contacts avec le secrétariat de la CITES afin de rechercher une solution. Il a été porté à la connaissance du secrétariat que la question était en cours d'examen par le Comité permanent de la CITES, qui compte un groupe de travail chargé de la procédure simplifiée pour les permis et les certificats. La dix-huitième réunion de la Conférence des Parties s'est tenue à Genève (Suisse) du 17 au 28 août 2019, et des nouvelles sont attendues pour la fin novembre 2019. L'ICCAT a été invitée et a assisté à une manifestation parallèle relative à une proposition d'inscription de *Isurus spp* à l'Annexe II de la CITES. Cette proposition a été adoptée lors de la réunion de CITES de 2019.

CIEM

Sur la base de l'expérience fructueuse entre l'ICCAT et le CIEM ces dernières années en ce qui concerne la collaboration scientifique, les deux organisations ont exprimé en 2018 leur volonté de renforcer cette coopération et d'explorer de nouvelles initiatives et des discussions ont été entamées entre les Secrétariats. Il a été convenu qu'il serait opportun et souhaitable d'intensifier la collaboration entre l'ICCAT (SCRS) et le CIEM, plus particulièrement dans les domaines ayant trait aux prises accessoires, aux requins et aux évaluations des stocks, par le biais du Sous-comité des écosystèmes et des prises accessoires, du Groupe d'espèces sur les requins et du Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation (WGSAM). Plus particulièrement, il serait opportun de maintenir la participation des experts scientifiques du CIEM aux évaluations des stocks de requins de l'ICCAT, ainsi qu'aux réunions du Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks. Actuellement, des discussions sont en cours concernant l'évaluation du stock de requin-taupe commun du Nord-Est par le CIEM/ICCAT en 2020.

ACAP (Accord sur la conservation des albatros et des pétrels)

En 2016, l'ICCAT a signé des directives en vue de la coopération avec l'ACAP. Cette coopération est un accord non contraignant qui couvre des questions, telles que la participation en qualité d'observateurs aux réunions de chaque organisation, ainsi que la consultation, la coopération et la collaboration sur des questions d'intérêt commun. En 2019, aucun scientifique de l'ACAP n'a assisté à la réunion du Sous-comité des écosystèmes du SCRS.

OSPAR

En 2019, le Secrétariat a participé à la réunion sur l'accord collectif NEAFC-OSPAR tenue les 28 et 29 mai à Göteborg (Suède). NEAFC et OSPAR se réunissent régulièrement afin d'examiner des questions d'intérêt commun, étant donné le chevauchement de leurs zones de Convention. Comme ces deux zones relèvent de la zone de la Convention de l'ICCAT, les mises à jour des initiatives peuvent intéresser l'ICCAT. Le Secrétariat de l'ICCAT a présenté les activités de l'ICCAT qui pourraient intéresser d'autres organisations. OSPAR envisage toujours de créer une zone de protection marine (MPA) dans l'Atlantique Nord-Est, principalement dans le but de protéger les oiseaux de mer. Un processus consultatif, demandant l'avis d'autres organisations internationales compétentes dans ce domaine, y compris l'ICCAT, a été entrepris, et l'ICCAT a exprimé le souhait d'être tenue pleinement informée et de participer au processus pour faire en sorte que la création d'une telle MPA, si elle est décidée, n'ait aucun impact négatif sur les pêcheries légitimes de l'ICCAT. Lors de l'accord collectif de 2019, il a été précisé qu'OSPAR n'avait aucune compétence sur les activités de l'ICCAT et que la désignation d'une telle MPA n'aurait aucun effet direct sur l'ICCAT à moins que la Commission ICCAT décide de prendre des mesures.

CGPM

Suite aux contacts établis en 2019 visant à renforcer davantage la coopération entre la CGPM et l'ICCAT, les deux Secrétariats ont travaillé sur un projet de texte d'un protocole d'entente principalement sur des questions d'intérêt commun. Ce projet de texte a été distribué aux Etats membres des organisations. Il sera soumis à l'examen de la Commission en 2019 (voir **appendice 1**).

Organisation pour les pêcheries de l'Atlantique Sud-Est (OPASE)

En 2019, des contacts ont été établis entre le Secrétariat de l'ICCAT et le Secrétariat de l'OPASE, visant à renforcer la collaboration entre les deux organisations, notamment en ce qui concerne les questions IUU, la collecte et la déclaration des données sur les prises accessoires d'espèces relevant de l'ICCAT dans les pêcheries de l'OPASE. En ce sens, le Secrétaire exécutif a été en contact avec le Secrétariat de l'OPASE afin de discuter plus avant et de déposer un projet de texte de protocole d'entente entre les deux organisations à soumettre à l'examen de la Commission en 2019 (**appendice 2**).

Projet thonier ABNJ / océans communs de la FAO

Lors de la réunion de la Commission de 2017, il a été décidé de poursuivre la coopération avec le projet sous réserve que l'ICCAT en retire des avantages. À cette fin, depuis la dernière réunion annuelle de la Commission, le secrétariat de l'ICCAT a participé à plusieurs initiatives du projet thonier ABNJ/ océans communs de la FAO. Ceci comprend la participation aux réunions suivantes financées, ou partiellement financées, par le projet :

1. Sixième Atelier mondial de formation à l'application de la réglementation des pêches et troisième réunion du Réseau conformité thon, 21-24 février 2019, Bangkok, Thaïlande
2. [Atelier du projet thonier ABNJ du Programme des océans communs sur les prises accessoires d'oiseaux de mer](#), 25 février– 1er mars 2019, Parc national Kruger, Afrique du Sud
3. [Réunion du Groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières](#), 8-10 mai 2019, tenue à San Diego (Etats-Unis)
4. [Sixième réunion du comité directeur du projet](#) thonier ABNJ des océans communs tenue à Rome, Italie, du 8 au 10 juillet 2019
5. 10e réunion du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre des mesures adoptées par l'IATTC, 17-18 juillet 2019, Bilbao, Espagne
6. 3e session de la Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales, 19 - 30 août 2019, New York, États-Unis.

Suite à la conclusion de l'étude de faisabilité sur la mise au point d'un système de déclaration en ligne financé par le projet thonier ABNJ du programme des océans communs de la FAO, le Secrétariat, conformément aux directives du Groupe de travail sur la déclaration en ligne, a commencé à mettre au point un système de gestion intégrée en ligne et deux développeurs de logiciels ont été recrutés pour travailler sur ce projet. Les fonds proviennent de contributions financières volontaires des CPC (États-Unis, Canada, Chine) et d'une contribution du projet thonier ABNJ du programme des océans communs, d'une valeur de 75.000 euros. Un bref résumé des travaux réalisés en 2019 est présenté à l'**appendice 3**.

La réunion susmentionnée du Groupe de travail conjoint sur les prises accessoires des ORGP-t organisée par l'ICCAT avec le soutien financier de l'Union européenne, a également reçu une contribution de 40.000 euros du projet thonier ABNJ du programme des océans communs de la FAO.

En outre, ABNJ a fourni des fonds pour qu'un membre du personnel assiste au Réseau conformité thon (TCN) et qu'un membre du personnel assiste à la réunion du Comité d'application de l'IATTC.

COPACO

Après les discussions initiales entre les deux Secrétaires exécutifs de la COPACO et de l'ICCAT, qui ont fait l'objet d'un rapport à la Commission en 2018, de nouveaux contacts ont eu lieu. Le Président de la Commission de l'ICCAT a assisté à la première réunion de la COPACO sur la transformation de cette Commission en une ORGP à la Barbade, et le Secrétaire exécutif a assisté à leur 17^e session à Miami (Etats-Unis). Suite à ces contacts, les deux Secrétariats travaillent sur un projet de texte pour un protocole d'entente entre les deux organisations qui sera soumis à l'examen de la Commission en 2019 (**appendice 4**).

IAC

La Convention inter-américaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC) a récemment informé le Secrétariat que les Parties à l'IAC ont adopté cette année une résolution (CIT-COP9-2019-R2) sur la conservation de la tortue luth de l'Atlantique Nord-Ouest, qui comprend une recommandation au Secrétariat de l'IAC de reprendre le dialogue avec le Secrétariat et les Parties, pour établir un protocole d'accord visant à améliorer notre coopération et fournir aux Parties un appui technique dans l'application des résolutions pertinentes des deux organisations.